

**Bureau du 1 décembre 2003**

**Décision n° B-2003-1910**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession, à l'Opac du Grand Lyon, d'un tènement immobilier situé 333, route de Vienne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de l'Opac du Grand Lyon, la Communauté urbaine a préempté au prix de 137 205 €, conforme à l'estimation des services fiscaux, le tènement immobilier situé 333, route de Vienne à Vénissieux.

Les biens en cause, cédés libres de toute location ou occupation sont composés d'une parcelle de terrain de 388 mètres carrés supportant un bâtiment R + 2 ainsi que deux bâtiments de simple rez-de-chaussée. Le tout est cadastré au numéro 220 de la section A.

L'Opac du Grand Lyon entend réaliser sur ce tènement un projet d'aménagement comprenant un hôtel social et ce, en collaboration avec l'Aslim.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, l'Opac du Grand Lyon qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 137 205 € admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ladite promesse d'achat.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Produit** de la cession : 137 205 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 0096. Sortie du bien du patrimoine : 137 205 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : compte 213 200 - fonction 820 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,